



Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 mai 2024

n° 062-24

Objet : *RS - Demande de subvention pour le financement du poste de chargé de projets agricoles et alimentaires*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 062-24

objet **RS - Demande de subvention pour le financement du poste de chargé de projets agricoles et alimentaires**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle la délibération 048-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant la création d'un contrat de projet pour un chargé de projets de la filière agricole.

A travers son Schéma agricole territorial 2020/2025, Grand Chambéry intervient plus particulièrement sur l'amont de la filière afin de préserver une agriculture locale et les circuits courts : foncier agricole, ressource en eau, énergie renouvelable dans les exploitations agricoles.

Le volet alimentaire concerne davantage l'aval de la filière et s'inscrit dans l'adaptation du territoire aux enjeux de transition écologique. 4 actions du Schéma agricole sont directement liées à la thématique alimentation.

De plus, le Département de la Savoie fédère les territoires à travers sa démarche « De la terre à l'assiette », le projet alimentaire territorial (PAT) savoyard. De nombreux axes sont déployés dans le cadre de cette démarche en lien avec le Schéma agricole de Grand Chambéry.

L'action sur l'alimentation porterait sur :

- l'accompagnement des cantines scolaires pour l'approvisionnement en produits locaux, et la lutte contre le gaspillage alimentaire (en lien avec la direction des déchets),
- l'animation d'un groupe de travail autour d'un projet de cantine centrale intercommunale au niveau de la cluse,
- l'accompagnement de projets avec une approche sociale et solidaire, l'alimentation pour tous,
- l'animation d'une réflexion autour de la valorisation des déchets alimentaires,
- la participation au projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Département, et le lien aux autres territoires sur la thématique alimentation,
- la contribution aux réflexions autour d'outils collectifs de transformation alimentaire (légumerie, abattoir...) et de logistique (plateformes physiques ou virtuelles...),
- le suivi et le conseil sur les projets de jardins partagés en lien avec la politique de la ville et les projets des communes,
- l'accompagnement de porteurs de projets du territoire dans leurs projets sur l'alimentation, la transformation, la commercialisation, le lien alimentation/santé...,
- la promotion des produits locaux sur le territoire,
- le suivi de l'abattoir (SMAC).

Le poste créé est un emploi non permanent de chargé de projets, dans le grade d'ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet, sous la forme d'un contrat de projet pour une durée de 3 ans. Le coût global annuel s'élève à environ 50 000 €.

Il est proposé de solliciter une subvention la plus élevée possible du Département de la Savoie qui interviendrait au titre du Contrat départemental de Savoie 2022/2028, dans le cadre de la fiche actions 1.2 (alimentation et circuits courts).

La Région, à travers l'appel à candidatures du dispositif européen T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt » du programme régional FEADER 2023/2027 Auvergne-Rhône-Alpes, soutient l'animation des stratégies alimentaires territoriales. A ce titre, le taux de cofinancement du FEADER est de 43 % appliqué sur 80 % de l'assiette de dépenses éligibles HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020/2025,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 048-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant création d'un contrat de projet pour le chargé de projets de la filière agricole,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 14 mai 2024,

Vu la fiche actions 1.2 (alimentation et circuits courts) du Contrat départemental de Savoie 2022/2028,

Vu l'appel à candidatures au titre du dispositif européen T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt » du programme régional FEADER 2023/2027 Auvergne-Rhône-Alpes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Contrat départemental de Savoie 2022/2028 auprès du Département de la Savoie, pour un budget global prévisionnel du contrat de projet de 150 000 €,

Article 2 : approuve le dépôt d'un dossier en réponse à l'appel à candidatures auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif européen T01 « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt »), pour un budget global prévisionnel du contrat de projet de 150 000 €,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents liés à ce projet,

Article 5 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

062-24

Objet de l'acte :

RS - Demande de subvention pour le financement du poste de chargé de projets agricoles et alimentaires

Classification Préfecture :

7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31586H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31586H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024